



Frais pour couper eau chaude de mon immeuble?

Par **thomascopro1**, le **30/08/2013** à **15:11**

Bonjour,

J'ai contacté mon syndic afin de réparer une fuite sur un robinet de chauffage collectif. Celui-ci me demande de contacter le chauffagiste de l'immeuble et de payer des frais pour la coupure d'eau.

Mes questions sont:

- peux-on faire appel à un autre chauffagiste
- pourquoi dois-je payer des frais pour couper l'eau chaude?
- la fuite étant très faible, moins un sceau par mois, pourrais-je attendre pour faire la réparation?

Merci beaucoup d'avance.

Thomas

Par **janus2fr**, le **30/08/2013** à **16:25**

Bonjour,

Si la fuite est bien sur le réseau de chauffage et non sur le réseau d'eau sanitaire, pour réparer, il faudra certainement vidanger une partie du réseau. C'est une opération assez importante qui doit être faite par un professionnel habilité (par la copropriété) à travailler sur le réseau commun de l'immeuble.